RÉUNION PUBLIQUE POUDRERIE

Temps d'échange

1. Sur les projets d'investissements

Habitants : j'attire votre attention sur le fait qu'il est devenu difficile de trouver un médecin dans le quartier, en raison de l'absence de pôle de santé et du départ prochain de plusieurs praticiens à la retraite. Avez-vous une stratégie pour anticiper ces départs et garantir une continuité des soins ?

Maire :

- Je vous rejoins sur ce constat. C'est précisément pour cette raison que nous avions prévu la construction d'un pôle médical. Malheureusement, nous avons été confrontés à des retards dans la délivrance des autorisations par l'Agence Régionale de Santé, notamment pour l'imagerie médicale, ce qui nous a contraints à sanctuariser ce terrain. Cependant, nous avons une dynamique locale en matière de santé. Il y a 10 ans, nous avons créé l'Association des professionnels de santé de Livry-Gargan qui a facilité l'installation de nombreux praticiens sur notre territoire.

- Pour renforcer l'offre de soins, nous allons également ouvrir une maison médicale au 119 avenue Vauban qui accueillera dès le mois de juillet 4 médecins généralistes prenant de nouveaux patients. Le vrai défi aujourd'hui n'est pas tant de trouver des médecins – car plusieurs souhaitent s'installer à Livry-Gargan – mais de leur fournir des locaux adaptés. Ils demandent souvent des surfaces de 300 à 400 m^2 pour exercer dans de bonnes conditions. Nous avons abordé ce sujet dans le magazine municipal du mois de mars.

- Enfin, la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), la plus grande de France, permet aux personnes atteintes de maladies chroniques d'être suivies par un médecin traitant. Elle facilite également l'accès à des consultations non programmées, en appelant le 15 pour être orienté vers un médecin régulateur.

Habitants : mon terrain est situé près de la nouvelle école, sur l'allée de Tourville. Quelles seront les conséquences en matière de circulation une fois l'école ouverte ? Où les personnels de l'école pourront-ils se garer, sachant que les places disponibles sont déjà très limitées dans le secteur ?

Maire :

- Je comprends que vivre à proximité d'une école puisse susciter des inquiétudes. C'est pourquoi nous avons pris soin d'orienter les fenêtres de l'école de manière à

ce qu'elles ne donnent pas sur les jardins des maisons voisines afin de limiter les nuisances. Par ailleurs, pour réduire la circulation sur l'allée de Tourville, nous avons déplacé l'entrée de l'école vers la rue du Docteur Roux, conformément à nos engagements.

- Nous travaillons également avec le Département pour sécuriser la rue du Docteur Roux avec la mise en place de ralentisseurs et d'aménagements pour réduire la vitesse. Une réunion avec les riverains sera prochainement organisée à ce sujet. Il faudra ensuite observer une période d'adaptation pour voir comment les choses évoluent. À Livry-Gargan, les écoles sont situées à 500 mètres au maximum des domiciles. Il est donc souhaitable que les parents accompagnent leurs enfants à pied, plutôt que de risquer une contravention de 135 € pour mauvais stationnement. Cela permettra aussi de fluidifier la circulation, les aménagements ayant vocation à favoriser les mobilités douces.

Habitants : je réside rue du Docteur Roux, à proximité immédiate de l'école. Je crains que les parents d'élèves n'utilisent notre parking résidentiel privé, qui est déjà saturé car la plupart des résidents ont deux véhicules. Par ailleurs, de nombreuses camionnettes y stationnent régulièrement.

Maire :

- Nous avons bien conscience de cette problématique. Pour éviter ce type de report, nous ne prévoyons pas de places de stationnement supplémentaires sur la rue pour les personnels scolaires. En revanche, nous travaillons sur l'acquisition de deux terrains, situés aux 92 et 94 avenue Maurouard pour favoriser le stationnement dans le secteur. Le terrain du 92 avenue Maurouard a été acquis il y a deux jours. Quant au 94, il appartient à l'armée, qui, pour l'instant, ne retrouve pas les titres de propriété nécessaires à la vente. Nous restons mobilisés sur ce dossier.

- Sur la sécurité, nous y travaillons, notamment sur la rue du docteur Roux. Nous aurons les résultats dans les temps à venir.

Habitants : Je souhaite revenir sur la question de la santé. Serait-il possible, à l'avenir, d'implanter un pôle de santé dans le quartier avec des médecins généralistes ? Nous constatons une augmentation du nombre de personnes âgées dans le secteur et il n'est pas toujours évident pour elles de se déplacer jusqu'au centre-ville, notamment lorsqu'elles ne conduisent pas. Par ailleurs, concernant la CPTS, vous avez mentionné qu'il fallait composer le 15, mais que se passe-t-il ensuite ?

Maire :

- Sur la santé, nous n'avons aujourd'hui pas de difficulté à attirer des médecins généralistes à Livry-Gargan. Comme je le disais, il faut trouver des locaux

disponibles qui répondent aux besoins des médecins.

- Concernant l'accès aux soins, vous êtes relativement proche du Centre Municipal de Santé (CMS), accessible via la navette municipale. Le CMS dispose de 8 médecins généralistes qui prennent encore de nouveaux patients. Par ailleurs, nous allons prochainement faire adopter une convention au Conseil municipal permettant à des médecins de l'hôpital de Montfermeil de consulter au sein du CMS.

- Concernant la CPTS, elle intervient dans le cadre des urgences non vitales. Lorsque vous êtes confronté à ce type de situation, vous composez le 15. Vous êtes alors mis en relation avec un médecin régulateur qui évalue votre état et, si nécessaire, vous oriente vers un médecin généraliste pour une consultation de soins non programmée. Ce dispositif est particulièrement utile pour les personnes sans médecin traitant.

Habitants : je souhaite également évoquer la question de la sécurité aux abords des écoles. Je travaille à Aulnay-sous-Bois et je constate que les automobilistes se stationnent très mal, en particulier aux heures d'entrée et de sortie des classes. Lorsque j'apprends que vous prévoyez de construire une nouvelle école, alors que la situation est déjà difficile autour des établissements existants, je m'interroge sur ce qui se passera lors de l'ouverture de ce nouveau groupe scolaire.

Maire : vous avez raison de souligner les difficultés rencontrées aux abords des écoles. C'est pourquoi toute la rue du Docteur Roux fera l'objet d'aménagements spécifiques sur un tronçon allant du rond-point jusqu'à Vaujours. La vitesse y sera limitée à 30 km/h et nous travaillons actuellement avec le Département qui finalise les plans. Les travaux devraient débuter en juillet 2025. Nous sommes pleinement conscients des incivilités récurrentes en matière de stationnement et de circulation. Nous y répondons par des campagnes de verbalisation car il est essentiel de rétablir un cadre clair pour tous les usagers.

2. Sécurité et tranquillité publique

Habitants :

- Sur la rue du Docteur Roux, entre le square Henry Le Grand et le parc, la végétation crée une opacité importante en raison de la densité des arbres. Je souhaitais simplement vous en informer.

- Concernant les véhicules dits « ventouses », que se passe-t-il si l'on part en vacances plus de 7 jours ? Comment éviter que notre véhicule ne soit envoyé à la fourrière en notre absence ?

- À propos de la vidéosurveillance, j'habite à l'allée Crillon. Nous avons constaté plusieurs dégradations sur nos véhicules. Vous aviez évoqué la mise en place de

caméras. J'aimerais savoir où en est ce projet.

- Entre la rue d'Alésia et la rue de Tourville, nous constatons régulièrement des ventes de véhicules sur l'espace public. Des individus utilisent une fausse adresse, le « 2 allée de Tourville » – qui n'existe pas – et cela provoque des désagréments pour les habitants des numéros 4 et 6. Des personnes viennent sonner chez nous, pensant être à la bonne adresse. Il arrive aussi que des véhicules soient exposés à la vente sur le trottoir. J'en ai parlé à Monsieur Markarian mais aucune solution n'a encore été trouvée.

- Enfin, le stationnement autour de la mosquée devient très compliqué, en particulier les vendredis. La circulation est fortement perturbée et il devient difficile pour les riverains de stationner. Que prévoyez-vous pour améliorer la situation ?

Maire :

- Comme l'a rappelé Monsieur Markarian, les agents de la Police municipale prennent leur service à partir de 7h. Il y a certes moins d'effectifs à cette heure, mais les agents sont bien présents sur le terrain pour verbaliser les véhicules mal stationnés. En revanche, à 16h, des patrouilles sont bien présentes et les verbalisations sont effectuées lorsque cela est nécessaire. En parallèle, nous travaillons à l'aménagement de la rue Voltaire. Je tiens à rappeler que lorsque vos enfants sont scolarisés dans une école ou un collège situé à proximité, il est tout à fait possible de les accompagner à pied. Pour les lycéens se déplaçant à vélo, une piste cyclable sécurisée existe. Dans ce secteur, il n'existe pas de zone bleue, mais le stationnement des camions de plus de 2,5 mètres a été interdit sur une zone qui s'étend désormais du boulevard Schuman jusqu'à la rue du Docteur Roux.

- Concernant l'élagage des arbres sur la partie appartenant à l'État, nous avons adressé plusieurs courriers au Ministère des Armées, propriétaire des lieux. Les services concernés ont procédé à un élagage partiel, notamment des branches dépassant du grillage. Il est possible que l'entretien complet n'ait pas été réalisé pour des raisons budgétaires ou parce qu'une étude préalable a révélé que certains arbres pourraient être fragilisés par une taille trop importante.

- S'agissant des véhicules ventouses, la réglementation prévoit qu'un véhicule ne peut pas rester stationné plus de 7 jours consécutifs au même endroit. Toutefois, durant les périodes de vacances, notamment juillet et août, une tolérance est appliquée par la Police municipale. Le reste de l'année, nous vous encourageons à signaler les véhicules en infraction via l'adresse courriermaire pour que les services puissent intervenir plus efficacement.

- En ce qui concerne la vidéoprotection, l'installation de caméras est soumise à l'autorisation de la Préfecture. La Ville compte plus de 160 caméras de

vidéoprotection, gérées par 4 agents dédiés. Nous faisons notre maximum pour mailler progressivement l'ensemble du territoire.

- Enfin, sur la question des ventes de véhicules sur l'allée de Tourville, il est important de préciser qu'un maire ne peut pas interdire une activité commerciale exercée à domicile, dès lors qu'elle respecte les règles en vigueur. Cela dit, si des véhicules liés à cette activité stationnent plus de 7 jours consécutifs sur la voie publique, ils peuvent être signalés et verbalisés comme véhicules ventouses. Ces situations peuvent être remontées aux services concernés.

Police nationale : de quel type de vente s'agit-il ?

Habitante : ce sont des ventes entre particulier, qui arrivent de façon récurrente. Parfois, des ventes se réalisent même à 22h.

Police nationale : on peut vendre son véhicule tard le soir, en se fixant un rendez-vous. En revanche, à 22h, on peut suspecter une activité opaque. J'enverrai tout de même des équipes pour vérifier.

Police municipale : sur le stationnement à proximité de la mosquée, nous y sommes tous les vendredis et nous verbalisons entre 20 et 30 véhicules en moyenne. Nous avons sensibilisé les fidèles sur l'importance de respecter la quiétude du quartier.

Habitants :

- Serait-il possible de passer l'allée d'Alésia en stationnement unilatéral côté rue de Tourville et non du côté de l'impasse ? Cela permettrait aux habitants de l'impasse de sortir et entrer en toute sécurité, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

- Concernant le stationnement aux abords de la mosquée, la situation devient insupportable, particulièrement les vendredis. Que comptez-vous mettre en place pour remédier à ces difficultés ?

- Sur la rue Voltaire, certaines personnes circulent en sens interdit, ce qui représente un danger réel. De plus, des enfants en trottinette empruntent également la rue en sens inverse, ce qui renforce le sentiment d'insécurité.

- Serait-il possible d'installer un passage piéton à proximité de la résidence Jean Monnet ? Cela améliorerait la sécurité des piétons, notamment des personnes âgées et des enfants.

- Merci d'être intervenu auprès du Ministère des Armées concernant l'élagage des arbres situés dans leur propriété. Toutefois, aucun résultat concret n'a été constaté à ce jour. Que pouvons-nous faire dans ce cas ? Il est clair que ce n'est pas aux riverains d'intervenir. Nous vous invitons à venir constater la situation par vous-même.

- Nous rencontrons un problème récurrent de nuisances au sein de notre résidence. Des jeunes collégiens squattent les halls d'immeuble, causent des dégradations et créent un climat d'insécurité. Nous avons fait appel à la Police municipale mais ces jeunes ne la respectent pas et n'hésitent pas à se confronter aux agents.

- Enfin, quelle est la situation actuelle des maisons situées avenue de la Poudrerie ? Avez-vous des informations sur leur avenir ou des projets à venir concernant ce secteur ?

Maire :

- Concernant le stationnement sur la rue d'Alésia, j'avais indiqué que nous attendrions la finalisation des travaux de la nouvelle école avant d'agir. Nous allons donc prendre des dispositions pour réorganiser le stationnement sur l'allée de Tourville qui seront effectives à partir de septembre 2025.

- S'agissant du stationnement aux abords de la mosquée, la Police municipale intervient régulièrement et procède à des verbalisations. En cas de besoin, n'hésitez pas à la contacter directement pour signaler des situations problématiques.

- Sur l'avenue Voltaire, les travaux en cours sont portés par plusieurs opérateurs (Veolia, SEDIF, SIGEIF, etc.). Il s'agit d'un chantier d'envergure incluant l'assainissement et l'enfouissement des réseaux, représentant respectivement 1,8 million d'euros et 1,6 million d'euros d'investissement. L'objectif est de procéder ensuite à une réfection complète de l'avenue, incluant une réflexion sur le sens de circulation et l'aménagement de la voirie, car les trottoirs actuels sont très étroits. Les voies trop larges favorisent à la fois les excès de vitesse et la circulation en sens interdit, ce qui justifie une approche globale. Il reste une dernière phase d'enfouissement prévue en 2026 avant le lancement des travaux d'aménagement définitifs de l'avenue Voltaire.

Police municipale : concernant les nuisances causées par des collégiens au sein de votre résidence, nous avons bien pris connaissance de la situation et sommes déjà intervenus à plusieurs reprises. Nous constatons que dès que les codes d'accès sont modifiés, ils sont très rapidement transmis aux élèves du même établissement. Par ailleurs, la grille d'entrée est restée ouverte pendant un certain temps, tout comme l'accès au sous-sol, ce qui facilite malheureusement les intrusions.

Habitant : dans ce cas, puisque des caméras sont installées, ne serait-il pas possible de les identifier, de se rapprocher du collège et de demander leur identité pour pouvoir les verbaliser ? C'est nous, les résidents, qui payons les dégradations.

Police municipale : il faut nous appeler lorsqu'ils sont à l'intérieur.

Habitant : le problème, c'est que le temps que vous arriviez, ils sont souvent déjà partis. En plus, ils n'ont aucune crainte, même face à vos agents. Il faudrait toucher les parents au portefeuille, car ce sont eux qui doivent assumer les actes de leurs enfants.

Maire :

- Lorsqu'il y a des dégradations dans une résidence, c'est au bailleur ou au propriétaire de déposer plainte afin que les images de vidéoprotection puissent être saisies dans le cadre d'une procédure judiciaire. Ce n'est qu'à partir de ce dépôt de plainte que les suites peuvent être engagées, notamment pour identifier les auteurs et entamer des démarches de réparation. La Police municipale, quant à elle, constate les faits, peut verbaliser sur place, mais n'intervient pas dans le cadre des suites judiciaires qui relèvent d'une autre autorité.

- Concernant les arbres appartenant au domaine du Ministère des Armées, nous avons déjà adressé plusieurs courriers officiels et nous poursuivons nos démarches pour que le Ministère intervienne dans les meilleurs délais. La Ville reste mobilisée sur ce sujet.

- Enfin, s'agissant des maisons situées avenue de la Poudrerie, ils ont été classés en emplacement protégé, un classement renforcé par un avis préfectoral, toujours en cours d'instruction. Dans ce cadre, et sous l'égide de l'État, la Métropole du Grand Paris a lancé un appel à projets pour définir l'avenir du pavillon Dautriche. Un investisseur privé a répondu à cet appel. L'État a décidé de proroger de 9 mois le délai dont dispose cet investisseur pour répondre au cahier des charges qui prévoit la réhabilitation des maisons et le réaménagement du Pavillon Dautriche. Avant janvier 2026, aucun projet ne pourra aboutir, et à cette date, l'investisseur pourrait se désengager du projet. Si cela devait arriver, de nouvelles options pourront alors être étudiées. Je vous rappelle par ailleurs que la tutelle ministérielle du pavillon a récemment changé, ce qui peut également avoir un impact sur le calendrier et la gouvernance du projet.

3. Cadre de vie

Habitants :

- Sur la résidence Jean Monnet, nous rencontrons plusieurs problèmes. D'abord, le local encombrant est devenu un véritable point de dépôt sauvage que le bailleur SEQUENS peine à gérer efficacement. La résidence n'est pas clôturée, ce qui facilite l'accès à tous types de personnes extérieures, y compris celles qui viennent y déposer des déchets. Par ailleurs, le dos d'âne situé à l'entrée est particulièrement haut et de nombreux habitants s'en plaignent. Enfin, la sortie de la résidence manque cruellement de visibilité, notamment lorsqu'on tourne à gauche. Les véhicules arrivent à grande vitesse, ce qui crée un danger réel pour les automobilistes comme pour les piétons.

- Sur la propreté du boulevard Schuman, nous nous interrogeons : comment se fait-il que les agents municipaux ne procèdent pas à un nettoyage régulier de cette artère importante ?

- Toujours au sujet de la propreté, nous constatons un manque de poubelles dans le quartier. Il en existe aux coins des avenues, mais cela semble insuffisant. Certains jeunes jettent régulièrement leurs déchets par terre, faute de points de collecte plus accessibles. Serait-il possible d'installer davantage de corbeilles de rue, en particulier à proximité des lieux de passage fréquent ? Enfin, j'ai signalé il y a plus de 3 semaines une ampoule cassée dans ma rue et aucune intervention n'a encore été effectuée. La demande est toujours « en cours ». Pouvez-vous faire le point sur ce type de délais ?

Maire :

- Le service de propreté de la Ville intervient quotidiennement pour maintenir un cadre de vie agréable et lutter contre les incivilités. Au-delà du nettoyage habituel, c'est un travail constant qui mobilise les équipes et que nous suivons avec une grande attention, car la propreté est un axe fondamental pour la qualité de vie des habitants.

- Concernant la résidence Jean Monnet, le local encombrants se trouve dans le domaine privé de la résidence, ce qui limite l'intervention directe des services municipaux. Il s'agit d'un travail de longue haleine mené avec le bailleur SEQUENS. J'ai récemment rencontré le responsable territorial de SEQUENS et nous poursuivrons nos échanges, notamment pour aborder la question de la résidentialisation.

- Pour ce qui est de la sortie de la résidence sur l'avenue Voltaire, nous avons déjà interdit le passage des camions qui contribuaient à réduire la visibilité. Nous allons analyser les différentes pistes d'aménagement pour améliorer la sécurité et la lisibilité de cette sortie.

- En matière de propreté du boulevard Schuman, il est important de noter que certaines parties, notamment les accotements, relèvent de la compétence du Département. Lorsque celui-ci intervient pour tondre la végétation, il arrive que des déchets jusque-là dissimulés soient révélés. Nos services doivent alors repasser une seconde fois pour finaliser le nettoyage, ce qui a bien été fait dans le cas évoqué.

- S'agissant de la pose de nouvelles corbeilles de rue, nous sommes tout à fait ouverts à vos propositions. N'hésitez pas à nous indiquer précisément les emplacements souhaités et nous étudierons les possibilités d'installation dans les meilleurs délais.

- Enfin, concernant l'ampoule défectueuse, la Ville a mis en place une plateforme de signalement, la GRC (Gestion de la Relation Citoyenne), par laquelle vous pouvez transmettre vos demandes, idéalement accompagnées d'une photo. Si vous avez déjà effectué cette démarche, nous allons vérifier l'état d'avancement du traitement. Pour l'éclairage public, nous travaillons avec un prestataire spécialisé. Le délai d'intervention est généralement de 2 à 3 semaines. Par ailleurs, nous avons lancé un plan de modernisation de l'éclairage sur 10 ans avec le remplacement progressif des anciennes ampoules par des LED, plus économes en énergie et plus respectueuses de l'environnement.

Habitant : le dos d'âne situé au centre de la résidence Jean Monnet est particulièrement haut. Cela pose des difficultés aux usagers. Pourriez-vous envisager une solution à ce sujet ?

Maire : il est vrai que, de manière générale, les dos d'âne peuvent paraître plus élevés d'un côté que de l'autre, notamment lorsque le sens de circulation est modifié. Dans le cas présent, le changement de sens de circulation dans la rue entraîne cette impression. Nous travaillons actuellement avec le bailleur, car cette voie est publique et ouverte à la circulation. Des discussions sont en cours pour améliorer la circulation dans ce secteur et trouver des ajustements techniques adaptés.

4. Travaux : PPI voirie, éclairage public et plan de circulation

Habitants :

- Est-il possible d'aménager un passage piéton au niveau du pont qui enjambe la RN3, à la sortie Cora – Leroy Merlin ? La traversée y est difficile et la sécurité des piétons n'est pas assurée.

- Nous rencontrons un problème croissant d'excès de vitesse sur la RN3, ce qui rend la circulation de plus en plus dangereuse, tant pour les conducteurs que pour les riverains.

- Sur l'avenue Maurouard, à hauteur de l'impasse, il serait souhaitable que les panneaux interdisant le passage des véhicules soient bien positionnés et visibles. Par ailleurs, je souhaiterais obtenir plus d'informations concernant les bâtiments situés aux numéros 92 et 94 de l'avenue Maurouard.

- Concernant le rond-point situé dans le quartier, je note que la circulation des deux-roues est autorisée dans les deux sens, tandis que celle des voitures est à sens unique. Cette configuration oblige les automobilistes à contrôler à la fois leur gauche et leur droite, notamment à cause des trottinettes ou vélos, ce qui est particulièrement dangereux. Je m'interroge sur la légitimité ou la réglementation de ce type d'aménagement.

- Toujours sur l'avenue Maurouard, les véhicules venant de Vaujours sont censés respecter un sens interdit pour accéder à l'impasse, mais ce n'est pas respecté par plusieurs automobilistes.

- Enfin, au square Henry le Grand, des groupes de personnes s'y installent régulièrement, laissant des déchets, notamment des bouteilles de gaz, ce qui nuit à la propreté et à la tranquillité du lieu.

Maire :

- Le passage piéton au niveau du pont enjambant la RN3 (sortie Cora – Leroy Merlin) existe déjà. Toutefois, nous allons vérifier sur place si des ajustements ou des améliorations sont nécessaires pour renforcer la sécurité des piétons à cet endroit.

- Concernant la vitesse excessive sur la RN3, il s'agit d'un axe de transit majeur, avec plus de 40 000 véhicules par jour. Cette situation pourrait évoluer à moyen terme avec l'arrivée des lignes du Grand Paris Express qui offriront des alternatives de transport. Par ailleurs, un radar fixe a été installé à l'entrée de la ville, près du Carrefour, à la demande de la Préfecture. Des contrôles de vitesse sont également menés régulièrement par la Police nationale et la Police municipale afin de réguler la circulation et prévenir les comportements dangereux.

- Sur l'impasse de l'avenue Maurouard, nous allons améliorer la signalétique afin de rendre plus lisible l'interdiction d'aller tout droit, notamment pour les véhicules arrivant depuis Vaujours. Cela fera l'objet d'un suivi particulier.

- Concernant les bâtiments situés aux 92 et 94 avenue Maurouard :

    - Le 92 a été acquis par la Ville très récemment, il y a deux jours. Ce terrain a vocation à accueillir un espace de stationnement, notamment pour accompagner l'ouverture prochaine de l'école.

    - Le 94 appartient à l'Armée, mais l'administration ne parvient pas à retrouver les titres de propriété, ce qui empêche pour l'instant la réalisation de l'acte notarial nécessaire au transfert du bien. Nous restons mobilisés sur ce dossier.

Mme Herrmann : le rond-point évoqué a été aménagé par le Département. Il est exact que la voie cyclable y est en double sens, ce qui oblige les automobilistes à ralentir et à adapter leur conduite.

Habitant : ma question porte spécifiquement sur la sécurité des trottinettes, notamment celles qui arrivent sur la droite du rond-point, ce qui peut surprendre les conducteurs.

Mme Herrmann : nous avons bien pris en compte cette problématique. Ce projet a été proposé et conçu par le Département. Par ailleurs, une étude est actuellement en cours

avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) pour envisager des aménagements similaires ou complémentaires sur d'autres rues de la commune.

Maire : concernant les bouteilles de protoxyde d'azote (souvent retrouvées dans les espaces publics comme le square Henry le Grand), n'hésitez pas à contacter la Police municipale qui est en service jusqu'à 1h du matin. C'est souvent lors des premières interventions que nous parvenons à dissuader efficacement les comportements inappropriés.

5. Points d'actualité

Habitant : le réseau de géothermie sera-t-il déployé à terme sur l'ensemble de la ville ou seulement dans certaines zones en fonction des capacités géothermiques locales ?

Maire : l'étude de faisabilité a été réalisée à l'échelle de toute la ville, en donnant la priorité aux bâtiments collectifs et aux résidences. Dans un second temps, nous étudierons les possibilités de déploiement pour les maisons individuelles selon les contraintes techniques et économiques.

Habitant : certaines lois prévoient l'interdiction progressive des chaudières à gaz au profit d'énergies renouvelables comme la géothermie. Comment cette transition sera-t-elle organisée à Livry-Gargan ?

Maire : nous intégrons déjà ces obligations réglementaires dans les nouveaux projets de construction. Ce travail est mené en lien avec les bailleurs sociaux que nous accompagnerons dans la transition énergétique, en tenant compte des échéances fixées par l'État.

Habitant : comment comptez-vous financer les 90 millions d'euros nécessaires à ce projet ?

Maire : ce projet repose sur un modèle économique partagé. Il sera financé conjointement par :

- Les résidences qui signeront des contrats de raccordement à la fois sur Livry-Gargan et Clichy-sous-Bois
- Des agences de l'État telles que l'ADEME
- D'autres organismes publics susceptibles de subventionner ce type d'équipement.

Ainsi, la Ville ne supportera pas seule l'ensemble du coût du projet.

Habitants : pourriez-vous nous en dire davantage sur le Chaucidou ? Les travaux ont déjà commencé, mais nous manquons d'information.

Mme Herrmann : le Chaucidou (chaussée à circulation douce) a été rendu possible sur la portion allant du Pavillon d'Autriche au rond-point Lucie Aubrac car nous y enregistrons une circulation inférieure à 4 000 véhicules par jour. Ce dispositif a pour objectif de pacifier la circulation, en particulier aux abords de l'école Tourville. Du côté du rond-point Lucie Aubrac, l'aménagement permettra de réduire la vitesse grâce à une série de dispositifs de régulation. En effet, cela entraînera une légère réduction du nombre de places de stationnement, mais cela s'inscrit dans la stratégie régionale (Île-de-France Mobilités) visant à réduire progressivement l'usage de la voiture individuelle.

Maire : en tant qu'élus de la République, nous avons l'obligation d'appliquer les lois, qu'elles concernent le logement ou l'aménagement du territoire. Concernant le Chaucidou, je propose d'organiser une réunion publique spécifique au cours de laquelle l'élue en charge des mobilités vous présentera en détail le projet, suivi d'un temps d'échange pour répondre à vos interrogations. Nous contacterons les riverains prochainement.